

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ**

N° SG 2026-135

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise Réseaux Voirie Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **chemin du Bois de Boulogne** à l'occasion de travaux au mémorial du cimetière britannique,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 25 février 2026 au 06 juin 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les engins à deux roues et des piétons sera interdite du 25 février 2026 au 06 juin 2026 :

- Chemin du Bois de Boulogne sur la partie comprise entre le boulevard Fabian Ware et la rue de Verdun, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise Réseaux Voirie Bayeux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf février deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

